

Espace Info Jeunes

Information - Animation - Documentation



SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE 7-9 rue du Moulin 68100 Mulhouse
Tél : 03 89.66.33.13 / www.semaphore.asso.fr
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

LE BAFD EN ALSACE (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR)

Le BAFD permet de diriger un centre de vacances, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

Conditions d'inscription :

Être âgé de 21 ans révolus au 1^{er} jour de la première session de formation générale et être titulaire : soit du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation figurant dans l'arrêté du 9 fév. 2007 fixant les titres et les diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjour de vacances, en accueils sans hébergement et en accueil de scoutisme. Dans ce cas il faut justifier dans les 2 ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineur. A défaut de pouvoir répondre à ces conditions, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, après avis du jury, peut néanmoins vous permettre de suivre la formation, à condition d'avoir plus de 21 ans et de justifier sur les deux dernières années de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs déclarée.

Inscription sur le
site internet
[www.bafa-
bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

Pour s'inscrire il est nécessaire de s'identifier sur le site internet : www.bafa-bafd.gouv.fr et de choisir l'organisme de formation.

Le cycle de formation comporte quatre étapes à accomplir dans l'ordre, sur une période maximale de 4 ans :

1. une formation générale de 9 à 10 jours, permettant l'acquisition des notions de base permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire un projet professionnel,
2. un premier stage pratique de 14 jours dans des fonctions de direction qui permettront la mise en œuvre des acquis de la session de formation générale,
3. une session de perfectionnement de 6 jours, permettant de compléter les acquis par des séquences de formation adaptée,
4. un second stage pratique de 14 jours dans les fonctions de directeur permettant de perfectionner ses compétences.



Le diplôme :

À l'issue de chacune des étapes, le candidat doit procéder par écrit à une évaluation personnelle qui lui permettra de rédiger son bilan de formation.

Ce bilan devra être adressé à la DRJSCS Alsace qui l'étudiera en jury. Si toutes les étapes du cursus sont validées favorablement le dossier est présenté automatiquement lors du prochain jury.

Les titulaires du BAFD obtiennent l'autorisation d'exercer pour 5 ans consécutifs.

Le BAFD pourra être renouvelé sur demande adressée au directeur régional de la DRJSCS en justifiant avoir exercé au cours des 5 dernières années, soit la fonction de directeur ou d'adjoint de direction pendant une durée minimale de 28 jours, soit les fonctions de formateurs BAFA ou BAFD pendant une durée de 6 jours minimum.

Sinon le candidat devra participer à une nouvelle session de perfectionnement.

À savoir :

Un arrêté du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative fixe les conditions, titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjour de vacances, en accueil sans hébergement et en accueil de scoutisme : JO n°49 du 27 février 2007.

Les fonctions de Directeur d'un Accueil Collectif Éducatif de Mineurs

Principales activités ou missions :

Le directeur assure de façon occasionnelle et à titre non professionnel, la direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs pour enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans. Véritable chef d'équipe, le directeur anime et gère le centre dans lequel il travaille. Ses missions consistent à recruter, à former et à gérer l'ensemble du personnel. Il suit également le budget et contrôle la maintenance des équipements et des installations à sa disposition. Pour assumer ces responsabilités, il doit avoir une sensibilité éducative ainsi que des connaissances dans les domaines de la comptabilité et de la gestion. La disponibilité est de rigueur, les horaires de travail sont irréguliers et il n'est pas rare qu'il travaille les dimanches et jours fériés.

Où peut-il travailler ?

Les Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs c'est-à-dire les accueils de loisirs et les séjours de vacances, dans le cadre d'activités développées par les collectivités locales, les associations agréées Jeunesse Éducation Populaire (maisons de jeunes et de la culture, foyers ruraux, clubs et associations généralistes ou spécialistes), les comités d'entreprises, les chantiers de jeunes, ainsi que les structures spécifiques telles que : les fermes pédagogiques et les parcs naturels régionaux.

Compétences et qualités nécessaires :

De nombreuses qualités sont requises : le calme, la conviction, le sens pratique, l'organisation. Au-delà de ces qualités, le directeur doit surtout posséder un grand sens de la communication car c'est lui qui représente la structure auprès de l'organisateur, des parents, des autorités de l'État et il doit diriger une équipe d'animateurs parfois très nombreux.

Formation à suivre : le BAFD

Brevet non professionnel organisé en 4 parties : 2 parties théoriques payantes, la session de formation générale, la session de perfectionnement et 2 stages pratiques généralement rémunérés.

Les organismes de formations au BAFD en Alsace :

AFOCAL Alsace-Lorraine

Association pour la Formation des
Cadres de l'Animation et des Loisirs
37, rue du Général Lebocq
67270 HOCHFELDEN
Tél. : 03 88 91 70 04
www.afocal.fr
alsace@afocal.fr

AROEVEN

Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale
6, rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG CEDEX 9
Accueil : CRDP
23, rue du Maréchal Juin
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 60 00 39
www.vacances-aroeven.fr
aroeven@crdp-strasbourg.fr

CEMEA d'Alsace

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 22 05 64
www.cemea-alsace.fr
bafa-bafd@cemea-alsace.fr

CPCV-Est

Organisme protestant de formation
13, rue de la République
67800 HOENHEIM
Tél. : 03 88 62 28 28
www.cpcvest.free.fr
accueil@cpcvest.fr

Antenne Haut-Rhin CPCV-Est

Antenne Haut-Rhin CPCV-Est
Campus – Centre Théodore Monod
11, rue Gutenberg
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 79 93 96

Familles Rurales

10, rue de Westhoffen
BP 26082
67036 STRASBOURG CEDEX 2
Tél. : 03 88 29 20 29
www.famillesrurales.org
famillesrurales3@wanadoo.fr

Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin

4, rue des Castors
68200 MULHOUSE
Tél. : 03 89 33 28 33
www.fdfc68.org
fdfc68@mouvement-rural.org

Fédération Sportive et Culturelle de France Avant Garde du Rhin

27, rue des Juifs
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 21 29 83
www.agr-fscf.fr
agr.knapp@wanadoo.fr

La Ligue de l'Enseignement Bas-Rhin

15, rue de l'Industrie – BP 70437
67400 ILLKIRCH
Tél. : 03 90 40 63 70
www.vacances67.org
o.studer@laligue67.org

La ligue de l'Enseignement Haut-Rhin

18, rue du Jura – BP 40066
68390 SAUSHEIM
Tél. : 03 89 45 70 02
www.ligue68.laligue.org
vse-fol68@laligue.org

Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC)

27, rue des Juifs
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 21 29 68
17, rue de la Cigale
68200 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 63 05
alsace@ufcv.fr

Scouts et Guides de France

Pôle formation Nord-Est
17, rue de la Cigale
68200 MULHOUSE
Tél. : 03 89 60 63 07
www.scoutsetguides.fr
formation-nord-est@sgdf.fr

UFCV Union Française des Centres de Vacances

1, rue des Récollets
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 15 52 00
13, porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 88 15 52 35
www.bafa.ufcv.fr
alsace@ufcv.fr

Les aides à la formation

Se former coûte cher. Les stages se déroulent généralement en internat. Il faut compter environ 650 € en pension complète et 550 € en demi-pension pour la formation générale et 450 € en internat ou 350 € en demi-pension pour le stage de perfectionnement.

Les collectivités territoriales peuvent participer aux frais de formation.

Si vous résidez en Alsace :

Une aide financière de 500 euros peut être accordée par la DRJSCS Alsace sous conditions : le candidat ou ses parents doivent être non imposables ou le candidat doit être étudiant ou lycéen boursier. Si l'organisme de formation choisi par le candidat est en Alsace les formulaires d'aide sont à retirer directement auprès de celui-ci.

Si l'organisme se situe dans une autre région il faut contacter directement la DRJSCS Alsace pour obtenir les formulaires de demande d'aide financière.

Si vous résidez dans le Bas-Rhin :

La Ville de Strasbourg accorde 70 € pour les jeunes qui résident à Strasbourg. L'organisme de formation doit déduire cette somme du prix du stage et la ville la lui reverse.

Ni le Conseil Régional, ni le Conseil Général du Bas-Rhin ne participent aux frais de formation. Aucune aide financière des CAF du Bas ou du Haut-Rhin.

Si vous résidez dans le Haut-Rhin :

Le Conseil Général octroie une aide de 200 euros sur justificatif du cursus de formation complet.

Renseignements complémentaires :

DRJSCS Alsace :

Secrétariat BAFD

Tél. : 03 88 76 77 36

Contact : Mme VIRLY

magali.virly@drjscs.gouv.fr

Attention : ces aides ne peuvent être accordées aux personnes prises en charge dans le cadre de la formation professionnelle.

Liste non exhaustive



